Image not found or type unknown

Pas encore divorcé, je souhaite acquérir un bien, est-ce possible ?

Par **JERIONAIKO**, le **07/11/2019** à **22:41**

Encore marié sous le regime de la communauté mais en instance de divorce , comment acheter un bien en mon nom propre ?

Merci de votre retour et salutations.

Par **Visiteur**, le **10/11/2019** à **15:05**

Bonjour
Acheter est déconseillé, en l'absence de contrat de mariage, car la communauté existe jusqu'au divorce.
Le bien se retrouvera dans la communauté à partager au moment de la liquidation.
Pour bien faire il faudrait au minimum procéder à une séparation de corps (La séparation de corps entraîne toujours la séparation des biens).

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés